

**Procès Filio-Roudier :  
magistrale plaidoirie de  
Maître Gardères, verdict le  
12 novembre**





En ce mardi 16 septembre 2014, Josiane Filio, rédactrice à *Riposte Laïque*, et Richard Roudier, Président du *Réseau-Identités* et porte-parole du *Collectif de Défense des Libertés Publiques*, comparaissaient devant le Tribunal de Grande Instance de Montpellier, la première pour avoir qualifié d'« *incompétent* » le préfet Boucault (1), le second pour avoir cité, dans un article consacré audit préfet,

l'intégralité de la fable de La Fontaine intitulée *L'âne portant des reliques*, fable qu'il a fait suivre de la remarque suivante : « *Evidemment toute analogie entre Boucault et Bourricot serait purement fortuite* »(2).

A lire de tels faits d'accusation, on ne peut qu'être abasourdi : « *incompétent* » serait-il devenu un terme injurieux ? L'avocat général lui-même a reconnu que « *non* ».

Mais il a fait remarquer que le point d'interrogation qui clôt le titre de l'article de Josiane Filio « *émet un doute sur la compétence du préfet, et cela peut être tenu pour de la diffamation* ». Quant au mot « *bourricot* » utilisé par Richard Roudier, il lui est apparu comme « *particulièrement injurieux, parce qu'on compare l'homme à un animal* ».

Vint alors le tour de Maître Nicolas Gardères, avocat de Josiane Filio et de Richard Roudier, de prendre la parole, ce

qu'il fit de façon magistrale. Voix claire, regard droit, gestes sûrs... tout, dans sa personne, respirait l'évidence du discours vrai :

*« Madame la Présidente, les termes incriminés ne relèvent ni de l'injure ni de la diffamation : ce ne sont pas des « infractions pénales », mais de simples « critiques citoyennes », ce qui les rend légitimes en tant que tels. S'il s'agissait d'« infractions pénales », comment expliquer que mes clients n'aient été condamnés en première instance qu'à « 200 euros d'amende », et en plus « avec sursis » ? Une condamnation aussi dérisoire ne plaide-t-elle pas en leur faveur ? N'est-ce pas pour cette raison – mais aussi parce qu'ils sont convaincus de n'avoir manqué en rien au devoir démocratique qui les anime – que mes clients ont fait appel ?*

*Car « le sujet véritable de ce procès, ce n'est pas le recours à tel ou tel mot de la langue française, c'est celui des limites de l'expression dans le débat*

démocratique ». Or, en quoi mes clients les auraient-ils franchies ? Les articles qu'on leur reproche ne sont même pas sur le ton du pamphlet ! Quant au jeu de mots de Richard Roudier, qu'est-ce d'autre sinon un jeu de mots taquin ? Une taquinerie peut-elle conduire au tribunal ?

Comprendre la nature du débat démocratique, c'est comprendre que le débat démocratique est pour tout le monde, non pour quelques privilégiés. Personne ici n'a signé pour un Léviathan qui nous interdirait de dire ce que nous avons dit. Si l'on ne croit pas à la liberté d'expression de celui que l'on méprise, on ne croit pas à la liberté d'expression. Nadine Morano n'a-t-elle pas déclaré que le préfet Boucault était un « incompétent au service d'un incapable », l'« incapable » désignant en l'occurrence Manuel Valls ? Qu'attend-on d'un préfet de police sinon qu'il soit respectueux des libertés fondamentales ? La liberté d'expression n'en est-elle pas

une ?

***Moi-même qui suis de gauche, j'ai pris la liberté de défendre deux personnes classées à droite, voire à droite de la droite, précisément parce que je défends la liberté de tous. C'est pourquoi, Madame la Présidente, je demande pour Josiane Filio et Richard Roudier, la relaxe ».***

**Maurice Vidal**

**(1) L'incompétent Bernard Boucault est-il au service de la République ou du Parti socialiste ?**

Publié le 13 septembre 2013 par Josiane Filio – Article du n° 320



<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/05/14/01016-20130514ARTFIG00404-le-prefet-de-police-de-paris-sur-la->

[sellette.php](#)

Imposé par l'Élysée à la Préfecture de Paris (*dixit Le Figaro*) Monsieur Bernard Boucault, comme bien des protégés de l'insipide Président français et de son insignifiant premier ministre, a semble-t-il enfilé un costard bien trop grand pour lui.

### **Jugez-en !**

– Après les graves dérapages du 24 mars dernier envers de paisibles citoyens ayant commis le crime de participer à la Manif pour tous, les forces de l'ordre n'hésitant pas à gazer des enfants et des personnes âgées (*tout le monde sachant à quel point ces deux catégories sont féroces et doivent être fermement matées*), monsieur le Préfet a sérieusement été pris à partie les jours suivants, avec raison, pour la manière dont il avait géré ces événements, et les ordres iniques manifestement transmis aux C.R.S. par ses services.

– En mai dernier, il récidive dans l'incohérence et l'incompétence indéniables, dans l'épisode du déferlement Place du Trocadéro, avant la fête du foot, de hooligans cassant, pillant, terrorisant population et policiers (*en nombre insuffisants = mauvaise estimation préalable de l'événement, que bien des citoyens auraient su sans mal mieux évaluer*), et pudiquement appelé « bousculades » par le versatile ministre de l'Intérieur n'utilisant pas le même langage que le citoyen de base, puisque pratiquant presque exclusivement la langue de bois

On aurait pu croire qu'après de si brillants états de service, le bouton du siège éjectable aurait immédiatement pris du service ...

Pas du tout ! Vous n'y êtes pas, car bien au contraire, c'est à une récompense à laquelle il a droit : bien que né en juin 1948 et donc atteint par la limite d'âge (*il ne me semble pas que les énarques aient besoin de justifier de 42 années -ou*



*plus- de service pour bénéficier d'une conséquente retraite) il est tout simplement « prolongé » (pas lui, son mandat) de deux ans !!!*

[http://www.lepoint.fr/societe/exclusif-le-prefet-de-police-de-paris-prolonge-01-06-2013-1675247\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/exclusif-le-prefet-de-police-de-paris-prolonge-01-06-2013-1675247_23.php)

*En Hollande l'incompétence est tellement appréciée qu'elle donne droit à des bonus (un peu comme dans le temps lorsque la maîtresse nous distribuait des bons points quand on avait été sage ... et qu'on avait bien obéi aux ordres).*

Soulagé de ne pas s'être fait taper sur les doigts, et de se sentir apprécié, monsieur le Préfet Boucault aurait pu se pencher avec sérénité sur les demandes de manifestations déposées par les citoyens responsables et respectueux des lois...

Eh bien, c'est encore NON !

La demande déposée par Résistance Républicaine pour une marche des patriotes le 22 juin destinée à faire connaître au gouvernement notre opinion sur ses minables résultats, a été refusée sous le fallacieux prétexte d'éventuels risques de troubles à l'ordre public... Tiens donc, et les antifas lorsqu'ils défilent en colère pour venger la mort accidentelle d'un des leurs, ayant lâchement attaqué « un salaud de fasciste » qui s'est défendu provoquant ainsi malencontreusement la chute mortelle, ils l'ont demandée eux la permission ? Sincèrement je n'en sais rien, en revanche ce que je sais c'est qu'ils ont manifesté avec haine et violence, et que je n'ai entendu parler d'aucun emprisonnement immédiat d'un ou plusieurs participants, comme ce fut le cas tout au long de l'été pour les paisibles veilleurs, manifestant assis ou debout !

Bien évidemment, l'appel du Collectif pour la Défense des Libertés Publiques, à manifester le 14 septembre, avec comme mot d'ordre « Debout contre la répression socialiste », vient

d'être annulé, seulement quelques jours avant par ce préfet d'opérette, sous prétexte que des antifas auraient déposé également une demande de manifestation le même jour à la même heure (*tiens ! quel curieux hasard !!!*) et que cela risquerait de provoquer des désordres (*il semblerait que ce préfet soit un tantinet maniaque à propos de l'ordre !*).

Et pour clore le tout, la nouvelle demande faite le jour même de la réponse, par Riposte Laïque et Résistance Républicaine avec un nouveau lieu de rendez-vous et un libellé plus soft, vient également d'être rejetée, 48 heures avant, avec un argumentaire tout aussi révoltant que les précédents puisque, si j'ai bien tout saisi, il semblerait que monsieur Boucault (profession préfet de police) craigne que les antifas déposent également une nouvelle demande exactement au même moment, parce qu'il ne disposerait pas (*mon œil*) de forces de police suffisantes pour faire face à d'éventuels affrontements... ce qui revient à dire que les excités gauchos toujours prêts à exercer leur violence contre tous ceux qui ne pensent pas comme eux, immédiatement baptisés fascistes, n'ont même pas besoin de déposer une demande de manif pour inquiéter ce courageux préfet qui, je le crains, doit avoir peur même de son ombre !

Pourtant, souvenez-vous, **pour veiller à la sécurité des élus en déplacement** (*47 cars et 62 camionnettes de CRS pour le minable président se rendant aux locaux de M6 pour un insipide discours*) tellement impopulaires qu'il faut une véritable armée pour les protéger des quolibets, sifflets... voire des risques de gravissimes blessures provoquées par les éclats de rire soulevés par leurs ridicules performances, **il n'y a jamais pénurie de gardiens.**

Et pour fondre sans répit sur les jeunes veilleurs, contrevenant gravement à l'ordre public en lisant des poèmes ou de belles pages de la Littérature française (*source d'inspiration des rappeurs dont les appels aux meurtres par CD interposés, ne posent aucun problème aux énergumènes qui*

*détiennent actuellement le pouvoir)* ou en stationnant en silence et en profonde méditation devant quelques uns des bâtiments publics où se prélassent les pseudo ministres du Tartarin de l'Élysée, là, bizarrement, monsieur le préfet dispose toujours de suffisamment d'effectifs !

Dans l'État de droit qu'est la France, le trio infernal Hollande/Valls/Taubira, via leur préfet-marionnette, a manifestement décidé de nous empêcher de nous exprimer... espérant sans doute que nous passerions outre leurs interdictions, et qu'ils pourraient alors nous dissoudre, ainsi qu'ils en rêvent chaque nuit ...

A ces minables cloportes se prenant pour des lions, je rappelle une nouvelle fois l'article suivant :

## **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1793**

### **Article 35**

**Quand le gouvernement viole les droits du peuple,**

**l'insurrection est, pour le peuple**

**et pour chaque portion du peuple,**

**le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs**

**!**

Savourez bien vos mesquines victoires d'aujourd'hui, parce que nous ne sommes pas décidés à plier devant vos déloyales manœuvres ; nous avons peut-être perdu une bataille, pas la guerre, et vous n'en avez pas encore terminé avec les patriotes rebelles, plus que jamais décidés à vous faire mordre la poussière.

**Josiane Filio**

**(2) COMMUNIQUÉ DU RÉSEAU IDENTITÉS : MONSIEUR LE PRÉFET BOUCAULT ET L'ÂNE CHARGÉ DE RELIQUES**

Bernard Boucault, pur produit de l'ENA, a été nommé au poste de Préfet de police en Conseil des ministres par François Hollande par décret du 31 mai 2012 et fut « installé » par le ministre de l'Intérieur Manuel Valls le 26 juin 2012.

Bernard Boucault fait partie de ces fonctionnaires qui ont choisi leur camp. Le 24 mars 2013 il a ouvertement pris parti contre la **Manif pour tous** en minorant de façon ubuesque le nombre de manifestants et en couvrant ses fonctionnaires qui embarquaient et gazaient à tire-larigot.

En contrepoint, le 13 mai, lors de la soirée célébrant le titre de champion de France du Paris-Saint-Germain (PSG), Monsieur le préfet, confiant dans l'esprit de responsabilité des « Djeunes des quartiers » et ne voulant pas indisposer ses nouveaux maîtres qataris, n'avait positionné qu'un dispositif allégé. On connaît la suite, illustrée par les violences et saccages de la part d'une faune de prédateurs venue en masse pour fêter l'événement.

Nous n'avons donc pas été surpris quand la manifestation projetée le 14 septembre par la mouvance patriote et déposée par le **Réseau-Identités** a été interdite. Je tiens d'ailleurs à signaler, pour la bonne forme, que contrairement à ce qui figure sur la lettre du Préfet Boucault, **le Réseau-Identités** n'est pas un « mouvement », mais un parti politique qui « concourt à l'expression démocratique » dans notre pays. Ce n'est pas un détail de l'histoire, car, en créant cette jurisprudence, le préfet peut interdire tout rassemblement de l'UMP, du F.N. ou de tout autre parti politique.

Nous n'avons pas plus été étonnés du « silence radio » total des services de la préfecture de police ou du SDIG (ex renseignements généraux) qui auraient dû se manifester pour examiner toutes les questions de sécurité qui se posent dans un défilé d'une telle ampleur. Un tel artifice n'avait d'autre objectif que de gagner du temps, ne nous laissant comme espérance qu'un hypothétique « référendum liberté » et comme certitude, une démobilisation des troupes.

Sur le terrain de la forme, Monsieur le préfet nous a en tout cas démontré qu'il savait *jouer la montre*, allant jusqu'à nous empêcher d'exercer nos droits de recours, puisque j'ai reçu de ses services un appel téléphonique le vendredi 13 septembre en fin d'après-midi afin de présenter mes observations avant le jeudi 12 septembre (sic).

Sur le fond, il est bien évident que les deux arguments utilisés par le Préfet pour annuler notre manifestation sont de peu de valeur :

– lorsqu'il prend prétexte « du caractère

provocateur de la thématique retenue (...) en particulier par la mouvance anti-fasciste ». Je ferai deux remarques : je m'étonne que le curseur de la bienséance et de la vie politique française soit dévolu à quelques crasseux puants et deuxièmement, comme il serait étonnant que ces individus changent de position avant au moins une génération, cela signifie que le préfet Boucault prend le parti d'interdire toute manifestation du Réseau Identités et des autres mouvements de notre camp *ad vitam aeternam*...

– Son second argument n'a pas plus de force, quand il prétend que « ce jour-là des moyens importants en forces de l'ordre seront mobilisés pour assurer la sécurité de grands événements qui se tiendront à Paris (...) »

Or le même jour samedi 14 septembre 2013,

**En soirée, boulevard de Belleville**, le collectif Cheikh Yassine dirigé par l'imam salafiste Abdelhakim Sefrioui a défilé, escorté d'une voiture de police, et a pu scander ses slogans appelant à « libérer toute la Palestine », entrecoupés des « Allah O Akbar » habituels.

**A 13 h, Fontaine Saint Michel** une cinquantaine de personnes arborant une trentaine de panneaux et banderoles pour la défense animale occupaient la place Saint Michel au pied de la fontaine du même nom.

**En début d'après-midi à la Motte Piquet** une quarantaine d'*antifas* encagoulés et armés ont pu se rassembler tranquillement devant un café, attaquer de jeunes individus accoudés au comptoir et défoncer des vitrines.

Ces manifestations avaient-elles été déclarées, ont-elles été autorisées ?

**Enfin, à 14 h, alors que je sortais de la station de métro « Duroc »** afin de m'assurer que nos sympathisants avaient respecté scrupuleusement les consignes, quant à l'interdiction de la manifestation, j'étais interpellé en *deux secondes chrono* par un commissaire de police en charge d'un dispositif policier important d'une centaine d'hommes et d'une dizaine de véhicules (voir photo) qui me laissait médusé. Il est bien certain qu'un tel dispositif aurait été largement suffisant pour assurer la sécurité de notre manifestation.

En tout état de cause Monsieur le préfet dont le départ en retraite n'est qu'une affaire de mois devrait méditer la fable de La Fontaine:

*Un baudet chargé de reliques*

*S'imagina qu'on l'adorait :*

*Dans ce penser, il se carrait*

*Recevant comme siens l'encens et les cantiques*

*Quelqu'un vit l'erreur et lui dit :*

*« Maître baudet, ôtez-vous de l'esprit une vanité si folle.*

*Ce n'est pas vous, c'est l'idole,*

*A qui cet honneur se rend,*

*Et que la gloire en est due. »*

*D'un magistrat ignorant,*

*C'est la robe qu'on salue.*

Evidemment toute analogie entre **Boucault et Bourricot** serait purement fortuite.

***Richard Roudier***

***Président du Réseau-Identités***

***Porte-parole du Collectif de Défense des Libertés Publiques***

***le 17/09/2013***

(3) Verdict : le 12 novembre.